



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21100/Add.6
22 février 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT OU EN EST LEUR EXAMEN

Additif

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général présente l'exposé succinct ci-après.

La liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi figure dans le document S/21100 du 24 janvier 1990, S/21100/Add.2 du 2 février 1990 et S/21100/Add.5 du 16 février 1990.

Au cours de la semaine qui s'est terminée le 17 février 1990, le Conseil de sécurité ne s'est prononcé sur aucune de ces questions.

